

REGLEMENT PARTICULIER

34^{ème} RALLYE NATIONAL VENASQUE MODERNE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	1 Mars 2024
Ouverture des engagements :	1 Mars 2024
Clôture des engagements :	1 Avril 2024
Parution du carnet d'itinéraire :	7 Avril 2024
Dates et heures des reconnaissances :	7 et 8 Avril 2024 de 0h00 à 23h59
	12 Avril 2024 de 0h00 à 23h59
Vérifications administratives les :	13 Avril 2024 de 6h45 à 9h45 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Vérifications techniques les :	13 Avril 2024 de 7h00 à 10h00 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Heure de mise en place du parc de départ le :	13 Avril à 7h30 Lieu : ALTHEN des PALUDS place de l'église
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	13 Avril 2024 à 9h30 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Publication des équipages admis au départ le :	13 Avril 2024 à 10h45 au Marché Gare
Publication des heures et ordres de départ le :	13 Avril 2024 à 10h45 au Marché Gare
Briefing des pilotes :	Remis au vérification administrative
Départ de :	ALTHEN des PALUDS place de l'église le 13 Avril 2024 à 11h30
Arrivée à :	PERNES LES FONTAINES à Intermarché le 13 Avril 2024 à 18h28
Publication des résultats partiels le :	13 Avril 2024 à 00h30 au Marché Gare sur le podium
Départ de :	PERNES LES FONTAINES à Intermarché le 14 Avril 2024 à 8h00
Arrivée à :	CARPENTRAS au Marché Gare le 14 Avril 2024 à 14h52
Vérification finale le :	14 Avril 2024 à 14h52 au Garage de la Nesque à VENASQUE
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	14 Avril 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à CARPENTRAS affichage au podium
Remise des prix le :	14 Avril 2024 à 17h00 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les 13 et 14 Avril 2024 le 34^{ème} Rallye National de Venasque en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le 22/02/2024 sous le numéro 15 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 169 en date du 23/02/2024.

Organisateur Administratif

ASAC Vauclusien

Président : Gilles LARGAUD

ZI de Courtine

185, Route des Rémoleurs

84090 AVIGNON

Téléphone : 06 28 54 07 53

Mail : asacvauclusien@orange.fr

Organisateur technique

Ecurie Insula

Président : Kevin GUIDARELLI

Président Délégué : Michel MERY

Chez Gérard JEAN

1738 Route de l'appié

84210 VENASQUE

Téléphone : 06 26 04 63 95

Mail : ecurieinsula@yahoo.fr

Le secrétariat du rallye est au siège de l'organisateur technique, ainsi que sa permanence jusqu'au vendredi 12 avril 2024.

Le comité d'organisation est l'organisateur technique, soit l'écurie insula avec son président Kevin GUIDARELLI, et les membres de celle-ci.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	Gérard FOURNIER	Licence n°131394
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Paul POCHON.....	Licence n°1793
Commissaires Sportifs	Marie RICHARD	Licence n°49602
	George POUQUINE.....	Licence n°20225
Directeur de Course	Gérard GHIGO	Licence n°1967
Directeur de Course VHC, VHRS	Robert RICHARD.....	Licence n°44762
Directeur de Course nouveau départ	Jacques GAUTIER.....	Licence n°35196
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Jean-Louis VATON	Licence n°5493
	Yannick BARDIN.....	Licence n°46622
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Paul RUBINO.....	Licence n°118002
	Jean-Pierre BERTOS.....	Licence n° 3535
	Marc CIER.....	Licence n°2942
Commissaire Technique responsable	Philippe BLANC.....	Licence n°38131
Commissaires Techniques adjointes	Jean-Pierre FORESTELLO	Licence n°11620
	Christophe BIAGIONI.....	Licence n°169294
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
	Céline PEQUEUX.....	Licence n°227105
	Christian MANGEMATIN	Licence n°6507
Commissaires Techniques adjointes stagiaire	Joël ROQUE	Licence n°3713
Commissaires Techniques VHC	Lismon LAMBERT	Licence n°3582
Commissaire Technique responsable nouveau départ	Philippe BLANC.....	Licence n°38131
Médecin chef	Patrick CHERREAU	Licence n°23731
Médecin	Stéphanie DAZY.....	Licence n°225383
Médecin	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents responsable	Elisabeth BASSOTTI.....	Licence n°196336
Chargés des relations avec les concurrents	Patrick HARDY	Licence n°233379
	Isabelle FORESTELLO	Licence n°138486
Chargé des relations avec la presse	Aline LARGAUD	Licence n°6929
Chargés des relations avec les concurrents VHC, VHRS	Elisabeth BASSOTTI.....	Licence n°196336
Speaker	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
Chronométrateurs	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°
	(Attente Additif Organisation)	Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye National de Venasque compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 (coefficient 3) et le Challenge de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte D'Azur des rallyes 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, par mail, leur accusé de réception d'engagement, et par la suite la liste des heures des convocations pour les vérifications administratives.

Attention les vérifications seront ponctuées par un CH Adm et CH Tech.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye doit adresser à GUIDARELLI Kevin 18 Rue de la Gardette 13690 GRAVESON (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 1 Avril 2024

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 95 voitures maximum. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 125 voitures pour les trois rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 €

Lors des Vérifications Administrative, si un équipage est 100% licencié à l'ASAC Vauclusien, nous lui rembourserons par chèque la somme de 50€. (Hors licences TPNR)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parc d'assistance à CARPENTRAS au Marché gare.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de Venasque représente un parcours de 374,980 km.

Il est divisé en deux étapes et quatre sections.

Il comporte dix épreuves spéciales d'une longueur totale de 119,828 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Murs (Monté) d'une longueur de 7,830 km à parcourir deux fois.
- Col de la liguière d'une longueur de 9,740 Km à parcourir deux fois.
- St Hubert/Méthamis d'une longueur de 14,730 Km à parcourir deux fois.
- Venasque d'une longueur de 4,700 km à parcourir deux fois.
- Col de la ligne d'une longueur de 14,830 km à parcourir deux fois.
- Murs (Descente) d'une longueur de 8,090 Km à parcourir deux fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".



6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures stipulé dans la rubrique programme et horaire ci-dessus. Les road books seront à récupérer au siège de l'Ecurie Insula les 6 et 7 Avril 2024 de 8h00 à 17h00 au 1738 Route de l'appié, 84210 VENASQUE, ainsi que le 12 Avril de 8h00 à 12h00.

Epreuve spéciale de VENASQUE : Reconnaissances INTERDITES tous les jours de 05 heures à 21 heures

Respecter STRICTEMENT une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix non cumulables et 2 coupes par équipage récompenserons selon le tableau suivant pour les équipages présents à la remise des prix.

SCRATCH	1^{er} 1000,00€	2^{ème} 700,00 €	3^{ème} 600,00 €
	PARTANTS =>	1 à 4	5 et plus
CLASSES	1 ^{er}	250,00 €	500,00 €
	2 ^{ème}	-	250,00 €
	3 ^{ème}	-	150,00 €

1ère Equipage 100% Féminin.....500,00 € (si plus de 2 partants)

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 avril 2024 à 17h00 au Parc Fermé d'Arrivée, situé Marché Gare CARPENTRAS 2300 Chemin de Gens 84200 CARPENTRAS.